

**8—Propriété au Canada assurée contre l'incendie en 1928, en vertu de l'article 129 de la loi des assurances, 1917, par des compagnies, associations d'assureurs, etc., ne détenant pas un permis de transiger de l'assurance au Canada.**

Montants par compagnies.

	\$
Associations de Lloyd.....	123,697,831
Assureurs réciproques.....	130,756,445
Compagnies mutuelles.....	538,994,179
Compagnies à fonds social.....	65,988,578
<b>Total.....</b>	<b>859,437,033</b>

Montants par genres de propriété.

Bois d'œuvre et scieries.....	26,057,354
Usines industrielles et établissements de commerce.....	818,421,116
Chemins de fer et outillage.....	2,371,997
Divers.....	12,586,566
<b>Total.....</b>	<b>859,437,033</b>

Montants par provinces.

			\$
Ile du Prince-Edouard.....	49,775	Saskatchewan.....	69,967,032
Nouvelle-Ecosse.....	12,012,359	Alberta.....	6,236,171
Nouveau-Brunswick.....	26,217,806	Colombie Britannique.....	24,121,760
Québec.....	266,340,258	Yukon.....	66,900
Ontario.....	342,966,978	<b>Total<sup>1</sup>.....</b>	<b>859,437,033<sup>1</sup></b>
Manitoba.....	18,216,158		

<sup>1</sup>Comprend \$93,241,836 non apportonné par provinces.

## Section 2.—Assurance sur la vie.

Un article décrivant les progrès de l'assurance sur la vie au Canada, par M. A. D. Watson, du département des Assurances, Ottawa, a paru dans l'Annuaire de 1925, pages 870-874.

**Statistiques de l'assurance sur la vie.**—En 1929, 41 compagnies se sont partagé le domaine de l'assurance sur la vie au Canada, dont 28 canadiennes, 5 britanniques et 8 étrangères. De plus, six compagnies britanniques et cinq étrangères détenant une licence canadienne avaient cessé de prendre de nouveaux risques, et quatre autres compagnies anglaises et quatre autres étrangères ont obtenu l'autorisation de transiger sur polices écrites avant le 31 mars 1878. Une autre compagnie a reçu sa licence pour faire affaires au Canada en 1926, mais n'a pris au Canada qu'une police de groupe en 1928 qui a expiré à la fin de l'année.

Ainsi qu'on le verra par l'exposé rétrospectif du tableau 9, l'assurance sur la vie a progressé au Canada à pas de géant, les polices en vigueur en 1869 couvrant des risques de \$35,680,082, tandis qu'en 1930 ces risques étaient de \$6,492,496,222.<sup>2</sup> Le montant de l'assurance sur la vie, par tête de la population canadienne, a plus que doublé depuis 1920, en raison sans doute de ce que le coût de la vie étant beaucoup plus élevé, un père de famille doit laisser à sa mort un plus gros héri-

<sup>2</sup>Chiffre préliminaire. Ce total ne comprend pas environ \$187,000,000 des sociétés fraternelles.